

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Date : 02/05/2023 11:20

Avis défavorable.

Le blaireau n'est pas nuisible, il fait partie intégrante de l'écosystème.

De plus, cette méthode de chasse est barbare et devrait être interdite.

Envoyé depuis Proton Mail mobile